

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-126 du 27 Avril 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du 28
Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 28 Avril 1981, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Minis-
tre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI -
Gde Chanc. 2 UNE - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-